



## **CRPF Bourgogne-Franche-Comté - SRGS-2021- CONTRIBUTION D'AUTUN MORVAN ECOLOGIE**

### **NOS COMMENTAIRES : SUR LA PRESENTATION DU DOCUMENT**

-Le sommaire et la division des chapitres sont bien présentes, les fiches très détaillées et faciles à consulter. **C'est un travail remarquable accompli par le CRPF.** L'éditorial d'introduction mentionne tous les défis auxquels sont confrontés les sylviculteurs actuellement. Autun Morvan Ecologie reconnaît le travail exhaustif et pédagogique du CRPF sur la forêt en BFC.

Ces pages semblent témoigner d'une prise de conscience de l'urgence écologique et de l'attente sociétale (rappel des critères d'Helsinki etc...). Ce document semble pour nous être une réponse aux souhaits que nous formulons depuis plusieurs dizaines d'années. Nous pouvons créditer le CRPF d'un catalogue de bonnes intentions comme tout ce qui concerne la forêt. Peut-être pouvons-nous même espérer une prise de conscience écologique. En tout cas nous pouvons remarquer une attention à la réaction de la société : pour une fonction sociale évidente, croissante.

### **NOTRE CONTRIBUTION SUR LE CONTENU DU DOCUMENT**

#### **>1-1-Des hommes médiateurs entre forêt et société**

Le grand nombre et la forte diversité des propriétaires et en même temps la diversité de leurs parcelles boisées peut poser question. *C'est peut-être une chance pour la biodiversité, car les biens sans maître sont réservés aux collectivités, « les petites parcelles en libre évolution » sont indispensables pour la biodiversité.*

« 30 années de contact du CRPF avec les propriétaires de bois lui ont montré que, à l'exception des populeux, - *la très grande majorité des propriétaires de petites surfaces n'a pas de notion de sylviculture ni de véritable projet pour sa forêt.* »

**>1.1.6-**L'attention de la forêt privée à la demande sociale se concrétise dans sa participation à la définition de la politique régionale au sein de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF), notamment au moment des révisions des Orientations Régionales Forestières. *(Est-ce en concomitance avec le CRFB ?)*

#### **>1.2- Des forêts cultivées, enracinées dans les territoires >1.2.5- Des travaux et des coupes**

Sur la très grande majorité des surfaces, les coupes en forêt privée sont des coupes d'éclaircies. L'éclaircie, sous des aspects très variables selon les peuplements et les traitements, est l'outil primordial du sylviculteur pour l'amélioration de sa forêt. Le travail du CRPF pour vulgariser les techniques d'éclaircies mérite d'être relayé par des opérations ciblées d'animation à l'échelle des territoires. Les coupes rases enlevant la totalité des arbres sur pied peuvent être des coupes d'emprise de desserte, des coupes de récolte de taillis simple. *Mais aussi, des coupes rases préparatoires à la replantation, des coupes rases en futaie régulière, des coupes rases sanitaires !*

En forêt privée feuillue, il y a peu de coupes définitives de régénération puisque la conversion en futaie par régénération naturelle est l'exception. Le Morvan connaît un peu plus de coupes rases de taillis et d'anciens taillis-sous-futaie dits *dégradés* pour les convertir en futaie de conifères ; cela concerne annuellement 0,1 à 0,5 % des surfaces. *Les études (de 2004) ont besoin d'être réactualisées. Les déclarations sur les peuplements de feuillus dégradés qui doivent être transformés sont un alibi à la coupe rase.*

### >1-3-2- Un état de santé parfois perturbé

**Sur les douglas.** Les hylobes sont localement cause de mortalités dans les jeunes plantations. Indépendamment des très graves conséquences de la canicule, on observe des dépérissements de douglas disséminés ou en bouquet, notamment à moins de 600 m d'altitude. L'origine des mortalités n'est pas clairement établie, mais semble liée à divers facteurs biotiques : formes, armillaire, attaque de scolytes. La plupart des peuplements concernés sont des rescapés de la tempête de 1999 ou ont été marqués par une ouverture récente de la lisière dans l'environnement immédiat de la parcelle. *On ne remet pas en question les monocultures ! L'acidification des sols (les plantations répétées acidifient) il est question d'amendement au lieu de faire du mélange.*

### >1-6-7 – Une fonction écologique mise au grand jour / Très peu d'intrants

La forêt privée bourguignonne utilise **très peu d'intrants** dans ses itinéraires sylvicoles. Les sylviculteurs plantent de moins en moins et l'usage des produits phytosanitaires, très réglementé, est **coûteux et souvent non indispensable**. *Il y a très peu d'utilisation d'intrants dans les itinéraires techniques en forêt privée. Une forêt bien gérée n'a pas besoin d'intrants.*

### >1-6.9 – Des structures irrégulières

*Très bonne démonstration sur la futaie irrégulière et futaie régulière. La futaie irrégulière rassemble un certain consensus écologique et social.*

### 1-6 -10 Des coupes et des régénérations variées

Coupe et coupe rase plus ou moins grandes offrent une explosion au sol d'espèces végétales diverses. Si elles sont raisonnées et raisonnables, elles sont loin d'être néfastes à la biodiversité bien au contraire pour le paysage elles offrent des fenêtres de vision dans un paysage fermé.

*Le problème n'est pas seulement le paysage, mais bien les conséquences écologiques, une forêt mélangée et étagée prend en compte tous les aspects que nous souhaitons, pas seulement sur le court terme.*

### >1-6.12 Beaucoup d'espaces classés ou objets d'inventaires environnementaux

C'est donc, en partant des opérations « impactantes » pour le paysage ou la biodiversité, que les annexes ont été construites afin de donner les prescriptions permettant de réduire, voire d'annuler les effets négatifs. *Les annexes vertes sont, ou devraient être étendues à d'autres autorisations que pour les sites déjà protégés.*

## >1.8-1/2 GESTION FORESTIERE DURABLE ET CERTIFICATION FORESTIERE

Un point faible : la forêt privée bourguignonne tarde à se certifier. En décembre 2010, 344 651 ha sont certifiés PEFC pour 1 410 propriétaires.

#### >2.1.4- La politique de gestion durable du CRPF (Page 69)

La politique de qualité de la gestion forestière durable en Bourgogne a été définie à partir des six critères de gestion forestière durable d'Helsinki (1993) et des 24 recommandations de la Conférence de Lisbonne (1998). La politique de qualité de la gestion forestière durable, dans laquelle le CRPF s'est engagé, a été agréée en tant que référentiel régional de certification forestière ; ce référentiel permet ainsi **aux sylviculteurs qui souhaitent y adhérer** de bénéficier d'une marque de « gestion durable » attachée à la forêt et aux produits qui en sont issus.

*Ces préoccupations sociales et environnementales ne sont pas nouvelles, mais non prises en compte.*

#### 2-2-1 Les objectifs de gestion et de production durable de biens et de services Une orientation générale. Page 72

- Les prestations de services aux particuliers, ou plus encore **les prestations de service d'intérêt général**, écologique ou social, entrent dans le cadre de la gestion forestière durable.

- **L'adaptation de la production aux marchés émergents**, exemple du bois énergie. Un objectif constant de la forêt privée de Bourgogne est d'adapter ses productions aux marchés prévisibles. - Cela peut aussi être le cas de l'intégration des "*crédits carbone*" dans l'économie forestière et la sylviculture. *Mesures de compensation qui permet d'être plus vert que vert en polluant puisque l'on compense par l'achat par exemple d'une forêt encore sur pied pour après la ratiboiser.*

- Les orientations de gestion écologique, comme pour la gestion du paysage, ne peuvent pas être uniformes ; elles doivent être localement adaptées à la situation de la forêt, aux objectifs recherchés, aux objectifs du propriétaire, etc...*Des recommandations sans signaler les coupes rases !*

#### >2-3.1 Des préconisations pour le respect du milieu naturel et de la biodiversité.

**La gestion forestière durable est fondée sur un équilibre des fonctions économique, écologique et sociale, « appropriée à la forêt, aux conditions du milieu et aux objectifs du sylviculteur. »**

*(C'est en quelque sorte à la carte !) Dans les zones à forte pente, le découvert et la mise à nu du sol induits par des coupes rases, à fortiori si le sol est décapé, peuvent être cause d'érosion en l'absence de reboisement rapide. Ou en évitant des coupes à blanc dans ces zones.*

#### >2.3.3 : Objectif de production de bois d'œuvre, mais aussi de « Bois énergie »

*Beaucoup de craintes pour la préservation de la ressource avec des dérapages constatés d'une utilisation de bois non destinés à leur usage prévu.*

#### >2.4.1 - Les principaux types de peuplements en forêt privée de Bourgogne

*Bon développement des différents peuplements en futaie irrégulière et régulière Il s'agit de préconisations. Leur choix reste de la responsabilité des sylviculteurs.*

#### >2.4.4 - Méthodes de gestion préconisées – Pages 87 à 94

*Un chapitre important est consacré aux traitements sylvicoles préconisés ou déconseillés pour les différents types de peuplements (page 87 et suivantes). Pages 88 à 94, on trouve, pour chaque traitement, un détail des itinéraires techniques avec toutes les étapes sylvicoles nécessaires pour parvenir à l'objectif que s'est fixé le propriétaire. (Bonne présentation)*

*Par exemple, d'après le SRGS, le propriétaire d'un taillis qui souhaiterait le convertir en futaie peut, soit appliquer un traitement de régularisation (avec comme opérations possibles préconisées, éclaircies par le haut, balivage, coupe rase puis balivage précoce, cloisonnement) ou un traitement d'irrégularisation (avec comme opérations possibles préconisées: éclaircie par le haut, préservation du sous étage, cloisonnement, enrichissement par plantation avec des essences précieuses).*

Ce sont donc 19 itinéraires différents qui ont été passés au crible ! Soit un travail de 29 pages pour l'analyse touchant aux espaces et aux espèces et encore plus volumineux pour les législations touchant aux paysages (ce dernier a été synthétisé sur 2 pages pour une lecture plus facile) (annexes N°5 et 6). *Quels sont les effets négatifs identifiés ?*

#### >4.3 – Cartes

*Cartes très instructives, bon travail*

### **RAPPORT ENVIRONNEMENTAL : 1.2. Les zonages environnementaux dans les forêts bourguignonnes**

**La biodiversité en forêt** est globalement maintenue sous l'effet de la gestion actuelle le plus souvent extensive tout particulièrement dans les zones peu productives comme les plateaux calcaires ou dans les petites propriétés. La surface des peuplements résineux se limite à environ 17% de la forêt privée de Bourgogne. Ce chiffre est stable alors que la surface en peuplier – de l'ordre de 1 % du territoire – baisse.

*Nous ne constatons pas sur le terrain les résultats d'une gestion extensive après coupe rase !*

**Le renouvellement des peuplements**, notamment des résineux introduits après guerre, constitue un enjeu important en matière environnementale et paysagère. En liaison avec différents partenaires, le CRPF a conduit différentes actions pour favoriser une prise en compte de ces facteurs: contrat forêt, journées de formation des propriétaires et gestionnaires, documents de sensibilisation sur la régénération naturelle, sur l'intérêt de conserver des gros bois, sur la futaie irrégulière. ... *A notre avis sans grands résultats sur le terrain sauf pour les propriétaires qui pratiquent la méthode PRO SYLVA. Ce modèle de gestion appliqué par le « Groupement Forestier pour la Sauvegarde des feuillus du Morvan » en apporte la preuve.*

La diversité des techniques mises en œuvre permet l'accueil d'une plus grande biodiversité et certaines interventions sont particulièrement propices à la mise en valeur de l'identité paysagère de la Bourgogne. Des fiches de sensibilisation, le plus souvent déclinées des atlas des paysages ou des guides de recommandations, sont distribuées par le personnel du CRPF pour une meilleure prise en compte des enjeux paysagers (annexe N° 4) idem. Le principal enjeu identifié est l'exploitation des peuplements arrivant à maturité.

*Qu'est-ce qui définit l'arrivée à maturité ? Qui la définit ? Le douglas par exemple est la plupart du temps récolté à 40 ans voire moins, alors que son arrivée à vraie maturité est plus proche de 80/100 ans !*

Des outils devraient permettre d'éviter certaines coupes à blanc qui pourraient avoir des impacts négatifs dans le paysage ou de mieux les intégrer.

*Lesquels ???? Il suffit d'éviter la coupe à blanc des peuplements arrivés à maturité, en faisant des éclaircies fortes pour irrégulariser et laisser la régénération naturelle s'installer, voir même compléter avec des plantations pour venir au mélange d'essences.*

En lien avec le référentiel de l'association bourguignonne de certification forestière (PEFC), le système de management environnemental du CRPF (certifié ISO 14001) prévoit la diffusion des connaissances pour une meilleure prise en compte des milieux remarquables par le personnel technique.

*Comment peut-on valoriser la certification PEFC comme garantie de gestion durable ? Il n'est pas question du FSC qui impose des critères sérieux sur les méthodes sylvicoles, sur la biodiversité et est constamment contrôlé par un organisme certificateur indépendant.*

Globalement, comme le souligne le profil environnemental, on note une prise de conscience encourageante en forêt privée de l'importance des écosystèmes forestiers : publication des catalogues des stations forestières, formation des propriétaires par le CRPF (voir programme 2010 en annexe N° 1), chartes forestières de territoires prenant en compte la biodiversité (5 en Bourgogne), certification de la gestion forestière durable (cahier de charges des propriétaires en annexe N° 2), contractualisation (contrat forêt avec le parc naturel régional du Morvan (annexe N° 3) contrat Natura 2000..., sensibilisation à la prise en compte des écosystèmes remarquables (voir annexe N°4). *Exact mais quels impacts? Ces outils doivent être concrétisés par une réglementation opposable.*

Pour chacune des six grandes zones forestières de Bourgogne, le SRGS indique précisément les aptitudes forestières, décrit les types de forêt et les éléments à prendre en compte pour la gestion. Un schéma illustre les différentes stations qu'on peut y trouver en fonction de l'exposition, de la pente et indique les essences objectives adaptées à chacune des zones : côtes calcaires, plateaux calcaires, Morvan et annexes cristallines, zone est continentale, zone ouest atlantique, et zone de transition.

## **Page 246 - SRGS L122-7 - Annexes vertes - Rapport environnemental**

**6 annexes** Correspondant à 6 législations différentes ont été réalisées :

- ⑩ - Natura 2000
- ⑩ - Sites naturels classés et inscrits
- ⑩ - Abords des monuments historiques
- ⑩ - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) / Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- ⑩ - Réserves naturelles
- ⑩ - Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes

*Le CRPF rappelle la réglementation de ces espaces, ceux qui sont protégés par la loi. OK, mais exemple les ZNIEFFS ne sont pas dotées d'une réglementation spécifique. Exemple pour le PRFB ou l'étude environnementale spécifique que le Morvan est couvert de ZNIEFFS importantes sans que le PRFB ne les prenne en compte.*



Pour chacune des six grandes zones forestières de Bourgogne, le SRGS indique précisément les aptitudes forestières, décrit les types de forêt et les éléments à prendre en compte pour la gestion. Un schéma illustre les différentes stations qu'on peut y trouver en fonction de l'exposition, de la pente et indique les essences objectifs adaptées à chacune des zones : côtes calcaires, plateaux calcaires, Morvan et annexes cristallines, zone est continentale, zone ouest atlantique, et zone de transition.

*En conclusion, l'application de l'annexe Natura 2000 n'aura pas d'effets significatifs dommageables directs ou indirects, temporaires ou permanents, cumulés ou même probables sur la conservation des habitats comme sur les espèces des directives européennes « oiseaux » et « habitats faune flore ». Sauf si on autorise des mesures destructrices*

### Fiche Morvan

Le Morvan est bien décrit comme territoire exceptionnel pour ses paysages, la biodiversité, l'eau, déjà signalés dans l'étude environnementale pour le PRFB qui laissait la décision au ministère à le préserver d'une gestion forestière destructrice. Par ailleurs les SRGS doivent prendre en compte les observations de la haute Autorité environnementale pour l'élaboration du PNFB, qui alerte sur toutes les conséquences des coupes rases,

Cette demande faite également par la direction du PNR.

*Il est indiqué sur le Morvan, qu'il est couvert à 60 % de forêts enrésinées et selon les chiffres à environ 40 % ; alors que depuis 20 ans on nous donne ce chiffre de 40 % et que les plantations de douglas après coupes rases continuent à se développer. D'ailleurs ce chiffre est contredit au chapitre suivant « Forêts privées en Morvan » où il est indiqué que « peuplements feuillus et futaies résineuses se partagent à égalité la surface forestière ». En lisant futaie on fait l'impasse sur les jeunes plantations qui sont de plus en plus importantes*

*Au chapitre richesse écologique : il est signalé la présence de cette richesse sur la plateau d'Antully - Montjeu et Montmain Les grands massifs sont signalés sur la plateau de l'Autunois dont les forêts feuillues ont été transformées en résineux*

*Une bonne desserte est capitale pour la bonne gestion des massifs en raison des reliefs*

*La rédaction a pris en compte les conclusions des débats entre les participants au groupe de travail. De qui était constitué ce groupe de travail ? Et quelles sont les conclusions ?*

## NOS CONCLUSIONS

- 1 Inventaire, modes de traitements, fiches très détaillées, un gros travail fait par le CRPF.
- 2 Il n'a pas été fait appel à la participation des associations sur ce projet. Nous l'avons appris lors de la Commission régionale de la forêt et du bois, le 08/12/20 –
- 3 La futaie irrégulière est en bonne place comme la futaie régulière mais pas prise comme une sylviculture prioritaire pour lutter contre le changement climatique, contre la perte de biodiversité, de la qualité des eaux de surfaces et souterraines, de la qualité des sols qui sont à la base de bonnes production de bois. Il est impératif de changer de mode de sylviculture.
- 4 Les pourcentages de feuillus et résineux ne soit donnés que pour la Bourgogne
- 5 Pour nous il est important de faire ressortir que nous demandons que les coupes rases soit interdites sauf les sanitaires. Que les peuplements dits dégradés doivent être restaurés sauf impossibilité du point de vue environnemental
- 6 La certification ne doit pas être pour le seul label PEFC qui n'est pas une garantie de gestion durable loin s'en faut !
- 7 Lorsque de l'argent public bénéficie à un propriétaire, à des institutionnels, il faut que ce soit en garantie de la prise en compte de l'intérêt général
- 8 **La notion de "bien commun" n'est pas assez présente.** Ce qui profite à tous (le climat, l'air, l'eau, les paysages, le tourisme, le bien être) doit être évalué et valorisé (aides simplifiées, contrats, aménités...) Il faut arriver à hiérarchiser et donner une priorité à ce qui est primordial.

Ceci est conforté par la reconnaissance à travers tout le document des trois fonctionnalités de la forêt. (Economique, écologique, sociale). Toutes rentabilisables.

La forêt est un bien commun par ce qu'elle apporte aux êtres vivants. Si le SRFB n'en reste pas qu'à de « bonnes intentions » nous serons tous gagnants !

Malgré la reconnaissance de son activité/projet touristique, le massif restera-t-il une usine à bois ? Dont deux essences (Chêne et Douglas) seront considérées comme l'avenir pour reconquérir la 1<sup>ère</sup> place de la BFC pour le Douglas en France ?

**Nous comptons sur le CRPF et la Région BFC pour que l'environnement et la biodiversité soit intégrés dans les documents lors de l'agrément des autorisations d'exploiter. Et ceci en contre partie des aides accordées, puisque la loi actuelle faillit à cette urgence !**

**POUR AUTUN MORVAN ECOLOGIE : Le Président : Vincent PERRIN**

**« Commission Forêt » : Jean-Claude LACROIX**

